

Thierry FARNERT
COMMISSAIRE DE JUSTICE
33 rue des oiseaux
71302 MONTCEAU LES MINES

☎ : 03.85.58.96.91

CDC 40031 00001 0000175560 A 42

*Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale
acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou
par chèques libellés à son nom.*

SIRET 348 168 964 00032
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 4034816896400032

Références à rappeler :

Dossier : 13580
Service : 1
Responsable : FARNERT1
/ 1106-1902

ACTE
DE COMMISSAIRE
DE
JUSTICE

EXPEDITION



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :
Emol. Art R444-3 C Com..... 22.57
Transp. Art A.444-48 9.40
Total H.T. 31.97
Total TVA 6.39
Affr. Art A.444-48(1)..... 2.86
Total Euros TTC..... 41.22

SOMMATION DE REMETTRE

En complément de la mise en demeure délivrée le 17 février 2026

LE DIX NEUF FEVRIER
DEUX MILLE VINGT-SIX

JE SOUSSIGNE THIERRY FARNERT, COMMISSAIRE DE JUSTICE, 33 RUE DES OISEAUX, LE
CAPITOLE, 71302 MONTCEAU LES MINES.

A la requête de

Association LES PATTES DE VELOURS DU BASSIN MINIER, association loi 1901, SIRET
W712002368, dont le siège est 6 rue des Hauts de Somme, 71300 MONTCEAU-LES-MINES,
représentée par sa Présidente.

A :

Madame LEGER Martine demeurant 9 RUE MOLIERE 71300 MONTCEAU-LES-MINES

où étant et parlant à : comme indiqué au PV joint.

Je vous fais SOMMATION de prendre contact avec mon étude afin de RESTITUER AU PLUS
TARD LE JEUDI 26 FEVRIER 2026 les pièces et objets ci-après désignés :

.Tous documents financiers de l'association dont les moyens de paiements chéquiers, carte
bancaire), les relevés de compte, les chèques et espèces d'adhérents ou d'adoption (dont ceux de
l'AG du 14 février 2026 avec lesquels vous êtes partie).

-L'ensemble des documents fiches ICADE, certificats d'adoption et tous documents liés aux chats,
notamment les documents des fondations 30 millions d'amis et Brigitte Bardot.

.Les clés de la chatterie et de l'ancien dispensaire.

.les codes d'accès internet et des réseaux sociaux dont Facebook.

-Les cages pour trappage et caisses de transport.

-tous les aliments en votre possession, propriété de l'association.

-les 150 mètres de grillage soi-disant achetés par l'association et qui seraient stockés chez vous.

Vous indiquant également qu'il vous est fait MISE EN DEMEURE de ne plus utiliser le nom de
« PATTES DE VELOURS ».

A défaut d'obtempérer une procédure judiciaire pourra être engagée.

Sous toutes réserves.

33 rue des oiseaux
71302 MONTCEAU LES MINES

SIRET 348 168 964 00032
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :FR 4034816896400032

Thierry FARNERT
COMMISSAIRE DE JUSTICE



☎ : 03.85.58.96.91

📠 : 03.85.57.21.92

CDC 40031 00001 0000175560 A 42
Membre d'une Association de Gestion Agréée par l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté.

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

Référence à rappeler : 13580

Sommaton de remettre

1106-1902

Ce document a été remis :
PAR COMMISSAIRE DE JUSTICE

La copie destinée à Madame LEGER Martine
lui a été signifié le **JEUDI 19 FÉVRIER 2026**.

A sa personne ainsi déclarée, à qui nous avons remis copie de l'acte.
Rencontrée à son domicile.

Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com.	22.57
Transp. Art A.444-48	9.40
Total H.T.	31.97
Total TVA	6.39
Total Euros TTC	38.36

Le coût du présent acte est de :
TRENTE-HUIT EUROS TRENTE-SIX CENTIMES

Visé par nous les mentions relatives à la signification.
Le présent acte comporte DEUX PAGES

Thierry FARNERT



Madame LEGER MARTINE
9 rue Molière
71300 MONTCEAU LES MINES

Maître FARNET
HUISSIER DE JUSTICE
71300 MONTCEAU LES MINES

Signification : 19/02/2026

Montceau, le 25 Février 2026

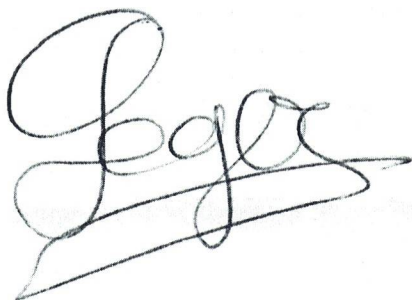
Cher Maître,

Je vous invite à noter que je ne pourrais pas vous remettre les documents et codes demandés de lors votre signification ci-dessus mentionnée.

En effet, le dossier est entre les mains de la justice. Je ne peux donc rien faire dans l'immédiat j'attends une date d'audience.

Je vous prie de recevoir Cher Maître mes sincères salutations.

M LEGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leger', with a long horizontal flourish extending to the right.